

**OBJET : (510) CONVENTION DE TRAVAUX DE SECURISATION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE
VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE – L'AVENUE DES
CERISIERS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE DIX-NEUF OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué
le 6 octobre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur
Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers M. KERGOAT, M. ROZOT,
en exercice est de 35 Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,
M. ZAMBUJO, M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. GORZA	à	Mme HELT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. ZAMBUJO
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULIGNAC

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 24 octobre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023/107 - DL2023 - 107 - DE

Publiée le ... 25 octobre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (510) CONVENTION DE TRAVAUX DE SECURISATION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE – L'AVENUE DES CERISIERS

N° 2023/107 du 19 octobre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2212-2,

Considérant la demande des propriétaires de la voie privée ouverte à la circulation publique intitulée Avenue des Cerisiers,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation d'urgence suite aux dégradations constatées sur cette voie privée ouverte à la circulation publique et les problèmes de sécurité correspondants,

Considérant le caractère exceptionnel et unique de cette intervention réalisée par la commune,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 35

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de travaux de sécurisation entre la commune et les propriétaires de la voie privée ouverte à la circulation publique intitulée Avenue des Cerisiers.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec les propriétaires de la voie privée ouverte à la circulation publique intitulée Avenue des Cerisiers, ladite convention.

Article 3 : dit que cette opération relève d'un caractère exceptionnel et unique.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisien



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gabriel BOULIGNAC
Conseiller Municipal Délégué
En charge des Fêtes et cérémonies